



Certificat d'Aptitude Professionnelle

Peintre Applicateur de Revêtements

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve EP1 – Étude et préparation d'une intervention

- Calculatrice
- Règle graduée 30 cm
- Crayons de couleurs
- Crayons feutres de couleur
- Crayon de papier HB
- Gomme
- Stylos billes noir, bleu et vert

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.



Certificat d'Aptitude Professionnelle

Peintre Applicateur de Revêtements

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve EP2 A – Réalisation et contrôle de travaux courants

OUTILLAGE :

Individuel (apporté par le candidat)		
<ul style="list-style-type: none">• Calculatrice• Règle graduée 30 cm• Crayon de papier HB• Gomme• Mètre• Chiffons et éponge propre• Brosse à épousseter	<ul style="list-style-type: none">• Couteau de peintre• Couteau multi-usage• 3 lames à enduire 10, 16, 20 cm• Cale à poncer• Brosse à réchampir n°3/0, n°0, n°2• Monture patte de lapin• Manchons patte de lapin (poil ras et 6 mm)	<ul style="list-style-type: none">• Brosse à maroufler• Spatule à maroufler• Cutter 9 mm + lames• Fil à plomb, niveau• 3 bacs à peinture plastique plat• 3 récipients peinture (bocaux)

MESURES DE PRÉVENTION ET/OU DE SÉCURITÉ :

La tenue de travail et les EPI sont obligatoires.

- Tenue de travail professionnelle
- Chaussures de sécurité en bon état
- Genouillères
- Lunettes de protection
- Gants de peintre
- Masque anti-poussière



Certificat d'Aptitude Professionnelle

Peintre Applicateur de Revêtements

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve EP3 – Réalisation de travaux spécifiques

OUTILLAGE :

Individuel (apporté par le candidat)		
<ul style="list-style-type: none">• Calculatrice• Règle graduée 30 cm• Crayon de papier HB• Gomme• Mètre	<ul style="list-style-type: none">• Chiffons et éponge propre• Brosse à épousseter• Couteau multi-usage	<ul style="list-style-type: none">• Couteau de solier + lames• Seau pour nettoyer

MESURES DE PRÉVENTION ET/OU DE SÉCURITÉ :

La tenue de travail et les EPI sont obligatoires.

- Tenue de travail professionnelle
- Chaussures de sécurité en bon état
- Genouillères
- Lunettes de protection
- Masque anti-poussière
- Gants anti-coupures